



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1866**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Equipements publics - Cession à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption, d'un tènement immobilier situé 8-12, rue Croix-Barret

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1866**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Equipements publics - Cession à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption, d'un tènement immobilier situé 8-12, rue Croix-Barret**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon a été sollicitée par la Ville de Lyon en vue de l'acquisition, par voie de préemption, d'un tènement immobilier situé 8-12, rue Croix-Barret à Lyon 7°, édifié sur des parcelles cadastrées BT 39 et BT 41, d'une superficie de 7 373 mètres carrés.

En effet, l'acquisition de l'immeuble en cause permettrait l'implantation d'un groupe scolaire destiné à répondre aux besoins croissants de structures d'accueil des enfants scolarisés en maternelle et primaire dans ce secteur de Lyon 7°, confronté à une forte urbanisation.

Par ailleurs, sa localisation présente un intérêt certain compte tenu des contraintes inhérentes au périmètre de la carte scolaire.

Aussi aux termes du projet de la promesse d'achat, la Ville de Lyon qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ledit tènement, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 3 522 400 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 juin 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Ville de Lyon pour un montant de 3 522 400 €, d'un tènement immobilier situé 8-12, rue Croix-Barret à Lyon 7° édifié sur des parcelles cadastrées BT 39 et BT 41, d'un terrain d'une superficie de 7 373 mètres carrés, en vue de l'implantation d'un groupe scolaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1751 le 9 janvier 2012, pour la somme de 16 636 122,70 € en dépenses et 15 862 128,65 € en recettes.

4° - La somme à encaisser pour un montant de 3 522 400 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 458 200 - fonction 01 - opération n° 0P07O1751.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.